



Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B

Pour l'obtention de certificats personnels avancés de la Swiss Government PKI des autorités fédérales de la Confédération suisse

V1.1, 31.03.2017

Dans son rôle de fournisseur de services de certification (*Certification Service Provider, CSP*) et sur mandat de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération, la Swiss Government PKI (SG PKI) exploite l'infrastructure à clé publique (*Public Key Infrastructure, PKI*) des autorités fédérales de la Confédération suisse au sein de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Les certificats de classe B sont définis dans le cadre du modèle de marché applicable au service standard Gestion des identités et des accès (SD005). L'obtention et l'utilisation de ces certificats de classe B de la SG PKI sont soumises aux prescriptions du présent document, qui sont adaptées chaque année par la SG PKI aux dispositions légales en vigueur et aux exigences normatives concernant les infrastructures à clé publique. Ces exigences font partie intégrante du présent document, dont la version en vigueur est publiée sur www.pki.admin.ch. Tous les titulaires de certificats sont informés par courriel de la publication d'une version actualisée.

Les directives de la SG PKI relatives aux certificats de classe B doivent également être respectées. Elles doivent être acceptées séparément lors de l'obtention d'un certificat de classe B.

Exhaustivité et exactitude des informations

Le titulaire d'un certificat de classe B de la SG PKI (ci-après le «titulaire»¹) s'engage à fournir à tout moment au CSP les informations exactes et complètes nécessaires au processus d'émission et au contenu du certificat. Avant l'émission de ce dernier, il doit être identifié en personne à l'aide d'une pièce d'identité valable. Le certificat est ainsi indissociable de son titulaire.

Le certificat comprend systématiquement le prénom, le nom, le suffixe et l'adresse électronique de son titulaire. La SG PKI saisit d'autres données personnelles sur le titulaire, telles que sa phrase de révocation et une copie numérisée de sa pièce d'identité valable.

Le titulaire est tenu d'informer le CSP si ses données personnelles changent, notamment son prénom, son nom, son suffixe (utilisé dans l'Admin Directory de la Confédération) ou son adresse électronique.

Protection des clés privées et des certificats

Le titulaire s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour garantir le contrôle exclusif, la confidentialité et la protection contre la perte et l'emploi abusif des clés privées, ainsi que des éventuels supports (p. ex. carte à puce) et de leurs données d'activation (p. ex. NIP et PUK). Les clés privées des certificats peuvent et doivent être utilisées uniquement en rapport avec les certificats et aux fins prévues pour ces derniers (signature, authentification, chiffrement). Elles ne doivent en aucun cas être rendues accessibles à des tiers non autorisés. Le titulaire répond de tous les dommages causés par la transmission à des tiers des clés privées et des éventuels supports et données d'activation qui y sont liés.

Le CSP se réserve le droit de révoquer les certificats sans information préalable en cas de suspicion concrète d'emploi abusif ou d'accès non autorisé aux clés privées.

¹ Par souci de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans l'ensemble de ce document pour désigner aussi bien des personnes de sexe féminin que celles de sexe masculin.

Utilisation des certificats

Le titulaire s'assure de connaître le contenu, le but et l'effet de l'utilisation des certificats de classe B. Il s'engage à utiliser ces certificats et les clés privées uniquement pour des opérations autorisées et dans le respect de toutes les dispositions légales en vigueur ainsi que du présent document.

Compte rendu et révocation

Le titulaire s'engage à cesser immédiatement l'utilisation des certificats et des clés privées ainsi qu'à exiger la révocation des certificats auprès du CSP si:

- l'on soupçonne concrètement que des activités suspectes ont été exécutées avec un certificat (emploi abusif des données d'activation, du certificat de signature ou du certificat de chiffrement);
- les informations des certificats ne sont plus correctes ou sont imprécises, ou le seront dans un avenir proche.

Si l'on soupçonne une divulgation ou un emploi abusif des certificats, il faut immédiatement suivre les instructions du CSP.

Pour des raisons de sécurité et si cela est justifiable du point de vue de la protection des données, le CSP peut transférer à d'autres services compétents, à d'autres CSP, à des entreprises et à des groupes industriels des données concernant le titulaire, les certificats et d'autres informations en relation directe lorsque les certificats ou la personne qui les utilise sont identifiés comme sources d'activités suspectes.

Toutes les informations concernant la révocation sont archivées par le CSP pour des raisons de traçabilité.

Fin de l'utilisation des certificats

Le titulaire s'engage à cesser immédiatement toute utilisation des certificats après leur échéance ou leur révocation (en particulier en cas de compromission).

Responsabilité

Le titulaire est responsable du fait que les certificats de classe B et les clés privées qui y sont liées soient utilisés uniquement dans le respect de toutes les dispositions figurant au paragraphe « Utilisation des certificats » du présent document. Toute infraction à ces dispositions entraîne la révocation des certificats ainsi que d'autres mesures administratives et, le cas échéant, juridiques. Le titulaire est responsable de toutes les signatures, authentifications et de tous les chiffrements qu'il a effectués ainsi que des éventuels dommages qui en résultent et de leurs conséquences.

Déclaration de reconnaissance et de consentement

Le titulaire prend acte que le CSP révoquera sans délai les certificats en cas de soupçon fondé d'une utilisation abusive, d'une violation des dispositions du présent document ou de toute autre violation des prescriptions légales en vigueur.

Le titulaire confirme par sa signature qu'il a lu et compris le présent document « Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B » et qu'il en accepte les dispositions.

Lieu et date: _____ Signature: _____